

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Généreux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a01eb21734c33180b7fa0c4a>

Date d'obtention : 2021-03-11 19:34:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de suivre la démarche proposée et de se référer à la trousse pour éviter d'intervenir de manière inadéquate.

L'importance également de ne pas chercher à voir les images .

Le rôle et les mandats des différents partenaires (école-service de police-dpcp)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation et l'utilisation de la trousse me permettra de prendre du recul sur la situation et de m'assurer de suivre les étapes et faire les interventions de manière adéquate. Elle me permet également de savoir quand référer à la police .

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à protéger leur intégrité et la confidentialité de la situation

à recueillir l'information nécessaire sans aller au delà de ce qui est prévu dans mon mandat

à ne jamais voir les images

à bien cerner l'amorce et la nature de l'incident pour me permettre ainsi de suivre la bonne marche à suivre